

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député a bien fait de souligner que ce groupe n'a finalement jamais existé de façon opérationnelle et, de plus, que la gestion du ministère, après que le concept fut développé, a jugé que cela ne satisfaisait pas à ses objectifs. Et je suis tout à fait d'accord sur cette décision.

L'idée, c'était d'avoir un groupe spécial pour recueillir diverses informations au sujet des grandes corporations, informations qui pouvaient conduire à apporter plus de précisions à certaines déclarations d'impôt. Et comme le député l'a indiqué, lorsque le concept a été développé, cela a été jugé incompatible avec les objectifs du ministère et que ce n'était pas approprié de lancer une telle chose, étant donné la nature et la fonction du ministère. Donc, cela n'a jamais existé, et en fait n'a jamais été opérationnel.

[Traduction]

L'APPROBATION DE LA FORMATION DU RÉSEAU

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre précédent était-il au courant de l'existence de ce groupe? En avait-il approuvé la formation au sein de son ministère? Deuxièmement, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si des dossiers ont été constitués, concernant notamment des particuliers ou des contribuables et, si oui, qu'en a-t-on fait?

Enfin, le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance absolue que ce groupe n'a pas été simplement enterré pour resurgir à l'intérieur d'une autre direction de son ministère?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, eu égard à la première question, à savoir si mon prédécesseur avait donné son approbation, je devrai le vérifier, premièrement. Deuxièmement, j'aimerais lui donner l'assurance que ce système n'est pas en opération sous quelque forme que ce soit au sein du ministère et que nous n'avons pas l'intention, non plus, d'utiliser ce concept de quelque façon que ce soit.

* * *

[Traduction]

STATISTIQUE CANADA

LA SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Ce ministère, par l'entremise de Statistique Canada, a-t-il jamais fourni des renseignements au ministère du Revenu?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme je l'énonçais dans une déclaration à la presse ce midi, je trouve qu'il est tout à fait irresponsable de laisser planer quelque doute que ce soit sur le fait que Statistique Canada ne traiterait pas d'une façon absolument confidentielle toutes les données que le Bureau de la statistique recueille auprès des Canadiens. Depuis 65 ans que l'agence de la statistique existe au Canada, cela a été le principe premier de toutes ses opérations, et en aucun moment, aucun employé de Statistique Canada n'a pu donner des renseignements à quelque «réseau d'espionnage» que ce soit, comme on le mentionne dans l'article. Et tout employé de l'agence qui s'aviserait de donner de tels renseignements serait poursuivi en justice, comme le stipule la loi.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL—
L'ACCEPTATION DE POSTES D'ADMINISTRATEUR

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais interroger le premier ministre. Au cours de ses entretiens avec les candidats à la direction du parti libéral concernant le déroulement de la campagne, a-t-il jamais été question de l'acceptation ou du renouvellement d'un mandat au sein des conseils d'administration de grosses sociétés canadiennes? Le cas échéant, a-t-on établi des lignes directrices? Depuis le déput de la campagne, en effet, l'un des candidats a accepté le renouvellement de son mandat au sein du conseil d'administration de CPR et nous venons d'apprendre hier que la même personne, M. Turner, a accepté d'être réélu au conseil d'administration de Seagram's, ce qui a fait dire au président de cette société que «du point de vue de Seagrams, il ne serait pas mauvais qu'un futur premier ministre siège au conseil». Le premier ministre nous dirait-il si cette question a été débattue lors de ses entretiens avec les candidats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois répondre non à cette question, monsieur le Président. Toutefois, je dois avouer que les déclarations de tiers ne concernent en rien les propos que les candidats à la direction et moi-même avons pu tenir.

M. Mazankowski: Le premier ministre ne convient-il pas, comme on le fait en général volontiers, que la déclaration du président de Seagram's laisse espérer quelque favoritisme? Le premier ministre ne craint-il pas que les propos de ce genre et le fait que des candidats à l'investiture acceptent le renouvellement de leur mandat au sein des conseils d'administration ne ternissent l'image et la crédibilité de ceux qui occupent une charge publique?